

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Anne-Marie CARTERON, M. Bastien COUSTON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, M. Thierry PASCAL, M. Johan POMEL, M. Thomas PAULEAU, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents : Mme Lorène MEILLER a donné pouvoir à M. Alexandre ROUX, Mme Carla PORTAL a donné pouvoir à M. Ludovic LAGNEAU

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2026 est validé.

3/ Décisions prises par le maire au titre de ses délégations

Le conseil municipal prend note des décisions prises par le maire au titre de ses délégations :

- Signature d'un bail commercial d'une durée de 9 ans pour le restaurant l'Ancienne Poste, avec la société LES BLEUETS
- Demande de subvention de 13 700 € auprès de la CAF de Vaucluse, pour le remplacement des menuiseries de la Maison d'Assistantes Maternelles.

4/ Vote des taux d'imposition

M. le maire propose les taux de taxes locales suivants pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,23 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 30,60 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,40 %

Ces taux sont inchangés depuis 1999.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte les taux ci-dessus.

5/ Approbation du compte financier unique 2025 – budget principal

Le maire présente le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025 qui peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 926 407 €

Recettes de fonctionnement : 1 149 240 €

Dépenses d'investissement : 730 572 €

Recettes d'investissement : 755 322 €

Sa présentation terminée, le maire quitte la salle et M. LAGNEAU, 1^{er} adjoint, soumet le CFU au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve le compte financier unique 2025 du budget principal.

6/ Affectation du résultat d'exploitation 2025 – budget principal

Monsieur le maire précise que le résultat d'exploitation 2025 du budget principal s'élève à 223 286,97 € et propose l'affectation suivante :

- section d'investissement (1068) : 220 000 €
- section de fonctionnement (002) : 3 286,97 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'affecter le résultat d'exploitation 2025 du budget principal comme ci-dessus.

7/ Vote du budget primitif 2026 – budget principal

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2026 de la commune qui s'élève à 1 135 858,27 € pour la section de fonctionnement et 2 212 055,50 € pour la section d'investissement.

Il rappelle que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve le budget 2026 de la commune.

8/ Révision du tarif de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Monsieur le maire rappelle que depuis l'instauration de la Participation pour l'Assainissement Collectif en 2012 au tarif de 650 € par logement raccordé, son montant n'a jamais été révisé.

Il propose de le fixer comme suit pour les constructions nouvelles :

- 10€ par m² de surface de plancher.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de réviser le montant de la PAC, en le fixant à 10€/m² pour les constructions nouvelles.

9/ Approbation du compte financier unique 2025 – budget assainissement

Le maire présente le compte financier unique du budget assainissement pour l'exercice 2025 qui peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 21 000,31 €

Recettes de fonctionnement : 36 828,52 €

Dépenses d'investissement : 21 327,57 €

Recettes d'investissement : 27 402,40 €

Sa présentation terminée, le maire quitte la salle et M. LAGNEAU, 1er adjoint, soumet le CFU au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve le compte financier unique 2025 du budget assainissement.

10/ Affectation du résultat d'exploitation 2025 – budget assainissement

Monsieur le maire précise que le résultat d'exploitation 2025 du budget assainissement s'élève à 43 230,61 € et propose l'affectation suivante :

- section d'investissement (1068) : 34 670,00 €
- section de fonctionnement (002) : 8 560,61 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'affecter le résultat d'exploitation 2025 du budget assainissement comme ci-dessus.

11/ Vote du budget annexe assainissement 2026

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de budget annexe assainissement 2026 qui s'élève à 32 355,90 € pour la section de fonctionnement et 238 701,74 € pour la section d'investissement.

Il rappelle que ces montants sont des montants HT, ce budget étant soumis à la TVA.

Il rappelle que le budget est voté au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.
Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve le budget annexe assainissement 2026.

12/ Autorisation de dépenses pour le compte 623

Il convient de valider la liste de dépenses relatives aux « Fêtes et cérémonies » et pouvant être payées par la commune. A l'occasion de l'organisation ou du soutien de divers événements, le maire ou son suppléant serait autorisé à décider lui-même et selon son appréciation, de la prise en charge par la commune, dans la limite des crédits ouverts dans le budget communal et sans que cela constitue une dépense obligatoire pour la commune, de dépenses imputables principalement au compte 623.

Il est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses de tous types occasionnés pour l'organisation ou la participation à tous types d'événements (culturels, festifs, protocolaires).

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve cette proposition et autorise le maire, dans le cadre ci-dessus, à réaliser des dépenses relatives aux « Fêtes et cérémonies ».

13/ Choix du prestataire pour le remplacement des menuiseries de la Maison d'Assistantes Maternelles

Il est proposé de remplacer une partie des menuiseries de la MAM anciennes et encore en simple vitrage. Il est proposé de retenir la proposition la mieux-disante formulée par l'entreprise CARUANA Menuiseries qui s'élève à 17 125,48 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de confier le remplacement des menuiseries de la Maison d'Assistantes Maternelles à l'entreprise CARUANA Menuiseries.

14/ Choix du prestataire pour le remplacement des menuiseries sur divers bâtiments communaux

Il est proposé de remplacer différentes menuiseries à l'école, à la mairie, dans un logement situé au-dessus de l'école.

Il est proposé de retenir la proposition la mieux-disante formulée par l'entreprise CARUANA Menuiseries qui s'élève à 13 713,83 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de confier le remplacement des menuiseries énoncées ci-dessus à l'entreprise CARUANA Menuiseries.

15/ Choix des prestataires pour les travaux de modernisation de la cantine scolaire

Il est proposé de moderniser la cantine scolaire par le remplacement du matériel de cuisson.

Cela nécessite un réaménagement complet de la cuisine et nécessite des travaux électriques.

Pour le remplacement du matériel de cuisine (fourniture + installation), il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CFP84 qui s'élève à 43 328 € HT.

Pour les travaux électriques, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise AURELEC qui s'élève à 2 764 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide de confier à l'entreprise CFP84, la fourniture et l'installation du nouveau matériel de cuisine pour un montant de 43 328 € HT.**
- **Décide de confier à l'entreprise AURELEC les travaux électriques pour un montant de 2 764,00 € HT.**

16/ Subventions aux associations

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- BMX Club Entrechaux : 700 €
- DDEN 84 : 50 €
- Intercallis : 700 €
- Club du Temps Retrouvé : 700 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'attribuer les subventions ci-dessus.

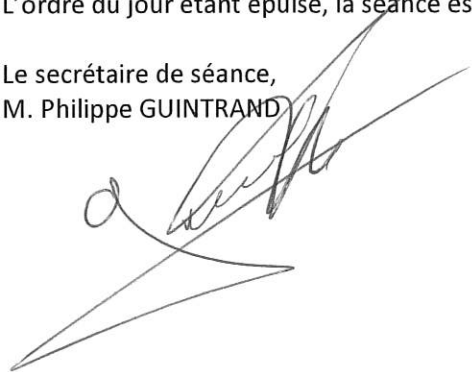
17/ Questions diverses :

A- Compte rendu des travaux des commissions municipales et intercommunales

Le maire rend compte des réunions des différentes commissions communales qui ont eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
M. Philippe GUINTRAND



Le maire,
Alexandre ROUX

